



15 et 16 novembre 2018 à Lyon | 2 jours

Formation 2 jours à Lyon / dans le cadre de la formation longue DDQE Lyon

Aménagement et urbanisme durables

quels enjeux, quels retours d'expériences et
quels outils pour assurer la transition
écologique à toutes les échelles (îlot,
quartier, ville, territoire) ?

>>> Développement durable et QEB

PROGRAMME & OBJECTIFS

1. Aménagement et urbanisme durables

- ✓ Intrication des enjeux planétaires du développement durable avec l'urbanisme et l'environnement
- ✓ L'AEU® en urbanisme opérationnel : étude de cas

Objectifs :

- s'approprier un argumentaire pour expliquer ce qu'est une démarche d'aménagement ou/et d'urbanisme durable à différents interlocuteurs
- connaître et comprendre les ressorts de l'AEU®

2. La démarche AEU® « Approche Environnementale de l'Urbanisme » en urbanisme de planification : une méthodologie et un outil d'aide à la décision

Facteurs : eau, déchets, énergie, transports, bruit, paysages, biodiversité et climat

- ✓ Étude de cas
- ✓ Revue de quelques quartiers durables européens pionniers

Objectifs :

- Connaître et comprendre les ressorts de la démarche AEU®
- S'approprier les outils de planification et d'urbanisme exploitables dans une démarche développement durable
- Acquérir une culture générale sur les quartiers durables européens

3. Du quartier durable à l'éco-quartier en France

- ✓ Revue de quartiers français
- ✓ Du bio-îlot à l'éco-cité, présentation d'outils d'urbanisation

Objectifs :

- Acquérir une culture générale des réalisations de quartiers durables français
- Comprendre les leviers d'action qui ont permis la réalisation de ces projets

4. Etude de cas – exercice dirigé en sous-groupes

- ✓ Résumé des interactions du site sur le programme, et inversement
- ✓ Etude de cas dirigée en sous-groupes

Objectifs

- Développer et éprouver un argumentaire pour expliquer des prises de position en faveur d'un aménagement ou d'un urbanisme durable
- Proposer des solutions pour que le plan masse traduise une démarche durable intégrant toutes les cibles de la démarche AEU®
- Comprendre comment passer du programme au plan masse dans la perspective du durable

INTERVENANT

Christian CHARIGNON, Architecte urbaniste, co-fondateur associé et dirigeant de TEKHNÉ architectes (depuis sa création en 1991)

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentation power point - Exemples/échanges

Etude de cas concrets, exercices

> Les supports de cours seront remis aux participants

PUBLIC

Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés : architectes, urbanistes, paysagistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM, entreprises ...

DUREE & LIEU

2 jours de formation soit 15 heures

Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 14h à 18h00

Lieu : Lyon

TARIF & PRISE EN CHARGE

Tarif : 700 € HT (840 € TTC)

Tarif préférentiel : inscription à 2 ou + : 600 € HT (720 € TTC)

Formation prise en charge par les OPCA (FIF-PL, Actaliens, Fafiec, Constructys...) et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.

Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs :
Remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour (**soit 100%**)
+ crédit d'impôt formation 74 €
(montants sous réserve de validation du dossier par l'OPCA)

CONTACT

Céline ROOS – celine.roos@scop-les2rives.eu

12 rue de St Cyr, 69009 LYON

Tél : 06 75 46 73 27 // www.scop-les2rives.eu

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)
SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A



FICHE D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription accompagnée du chèque de règlement à l'adresse suivante :

> Par courrier : Scop les 2 rives, 12 rue de St Cyr – 69009 LYON

> Par mail : celine.roos@scop-les2rives.eu

Et pour toute demande d'information complémentaire : Céline ROOS, +33 6 75 46 73 27

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

STRUCTURE : _____

Adresse _____ CP _____ Ville _____

Nom de l'OPCA _____

EMPLOYEUR : NOM _____ **Prénom** _____

Fonction _____

STAGIAIRE :

NOM _____ **Prénom** _____

Fonction _____ Adresse e-mail _____

N° tél. _____ N° port. _____

Je souhaite m'inscrire à la formation _____

Date : _____ Lieu : _____ Tarif TTC : _____ (ancien.ne stagiaire, le préciser)

Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : _____ (nom et prénom)

Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à _____ **Le** _____ **Signature** _____

Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche.

Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCA.

[Le détail des montants est téléchargeable ici](#)

Quel est mon OPCA ?

Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL

Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS

Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA

Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS

Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie...) et d'agence de paysage : FAFIEC

Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS

Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations... : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt formation mobilisable**

Prises en charge au 1^{er} janvier 2018
Formations courtes 1 à 7 Jours
DD et Qualité environnementale des bâtiments
Thématiques classées prioritaires par les OPCA
Montants sous réserve d'accréditation de l'opca par l'OPCA
Montants indiqués par journée de formation

LIBERAL, GERANT NON-SALARIE, AUTOENTREPRENEUR		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Architectes, paysagistes, BET, économistes... Prise en charge courtes 1 à 7 Jours Prise en charge de 8 à 30 Jours Prise en charge de 31 à 90 Jours Prise en charge de 91 à 180 Jours Prise en charge de 181 à 270 Jours Prise en charge de 271 à 360 Jours Prise en charge de 361 à 450 Jours Prise en charge de 451 à 540 Jours Prise en charge de 541 à 630 Jours Prise en charge de 631 à 720 Jours Prise en charge de 721 à 810 Jours Prise en charge de 811 à 900 Jours Prise en charge de 901 à 990 Jours Prise en charge de 991 à 1080 Jours Prise en charge de 1081 à 1170 Jours Prise en charge de 1171 à 1260 Jours Prise en charge de 1261 à 1350 Jours Prise en charge de 1351 à 1440 Jours Prise en charge de 1441 à 1530 Jours Prise en charge de 1531 à 1620 Jours Prise en charge de 1621 à 1710 Jours Prise en charge de 1711 à 1800 Jours Prise en charge de 1801 à 1890 Jours Prise en charge de 1891 à 1980 Jours Prise en charge de 1981 à 2070 Jours Prise en charge de 2071 à 2160 Jours Prise en charge de 2161 à 2250 Jours Prise en charge de 2251 à 2340 Jours Prise en charge de 2341 à 2430 Jours Prise en charge de 2431 à 2520 Jours Prise en charge de 2521 à 2610 Jours Prise en charge de 2611 à 2700 Jours Prise en charge de 2701 à 2790 Jours Prise en charge de 2791 à 2880 Jours Prise en charge de 2881 à 2970 Jours Prise en charge de 2971 à 3060 Jours Prise en charge de 3061 à 3150 Jours Prise en charge de 3151 à 3240 Jours Prise en charge de 3241 à 3330 Jours Prise en charge de 3331 à 3420 Jours Prise en charge de 3421 à 3510 Jours Prise en charge de 3511 à 3600 Jours Prise en charge de 3601 à 3690 Jours Prise en charge de 3691 à 3780 Jours Prise en charge de 3781 à 3870 Jours Prise en charge de 3871 à 3960 Jours Prise en charge de 3961 à 4050 Jours Prise en charge de 4051 à 4140 Jours Prise en charge de 4141 à 4230 Jours Prise en charge de 4231 à 4320 Jours Prise en charge de 4321 à 4410 Jours Prise en charge de 4411 à 4500 Jours Prise en charge de 4501 à 4590 Jours Prise en charge de 4591 à 4680 Jours Prise en charge de 4681 à 4770 Jours Prise en charge de 4771 à 4860 Jours Prise en charge de 4861 à 4950 Jours Prise en charge de 4951 à 5040 Jours Prise en charge de 5041 à 5130 Jours Prise en charge de 5131 à 5220 Jours Prise en charge de 5221 à 5310 Jours Prise en charge de 5311 à 5400 Jours Prise en charge de 5401 à 5490 Jours Prise en charge de 5491 à 5580 Jours Prise en charge de 5581 à 5670 Jours Prise en charge de 5671 à 5760 Jours Prise en charge de 5761 à 5850 Jours Prise en charge de 5851 à 5940 Jours Prise en charge de 5941 à 6030 Jours Prise en charge de 6031 à 6120 Jours Prise en charge de 6121 à 6210 Jours Prise en charge de 6211 à 6300 Jours Prise en charge de 6301 à 6390 Jours Prise en charge de 6391 à 6480 Jours Prise en charge de 6481 à 6570 Jours Prise en charge de 6571 à 6660 Jours Prise en charge de 6661 à 6750 Jours Prise en charge de 6751 à 6840 Jours Prise en charge de 6841 à 6930 Jours Prise en charge de 6931 à 7020 Jours Prise en charge de 7021 à 7110 Jours Prise en charge de 7111 à 7200 Jours Prise en charge de 7201 à 7290 Jours Prise en charge de 7291 à 7380 Jours Prise en charge de 7381 à 7470 Jours Prise en charge de 7471 à 7560 Jours Prise en charge de 7561 à 7650 Jours Prise en charge de 7651 à 7740 Jours Prise en charge de 7741 à 7830 Jours Prise en charge de 7831 à 7920 Jours Prise en charge de 7921 à 8010 Jours Prise en charge de 8011 à 8100 Jours Prise en charge de 8101 à 8190 Jours Prise en charge de 8191 à 8280 Jours Prise en charge de 8281 à 8370 Jours Prise en charge de 8371 à 8460 Jours Prise en charge de 8461 à 8550 Jours Prise en charge de 8551 à 8640 Jours Prise en charge de 8641 à 8730 Jours Prise en charge de 8731 à 8820 Jours Prise en charge de 8821 à 8910 Jours Prise en charge de 8911 à 9000 Jours Prise en charge de 9001 à 9090 Jours Prise en charge de 9091 à 9180 Jours Prise en charge de 9181 à 9270 Jours Prise en charge de 9271 à 9360 Jours Prise en charge de 9361 à 9450 Jours Prise en charge de 9451 à 9540 Jours Prise en charge de 9541 à 9630 Jours Prise en charge de 9631 à 9720 Jours Prise en charge de 9721 à 9810 Jours Prise en charge de 9811 à 9900 Jours Prise en charge de 9901 à 9990 Jours Prise en charge de 9991 à 10080 Jours Prise en charge de 10081 à 10170 Jours Prise en charge de 10171 à 10260 Jours Prise en charge de 10261 à 10350 Jours Prise en charge de 10351 à 10440 Jours Prise en charge de 10441 à 10530 Jours Prise en charge de 10531 à 10620 Jours Prise en charge de 10621 à 10710 Jours Prise en charge de 10711 à 10800 Jours Prise en charge de 10801 à 10890 Jours Prise en charge de 10891 à 10980 Jours Prise en charge de 10981 à 11070 Jours Prise en charge de 11071 à 11160 Jours Prise en charge de 11161 à 11250 Jours Prise en charge de 11251 à 11340 Jours Prise en charge de 11341 à 11430 Jours Prise en charge de 11431 à 11520 Jours Prise en charge de 11521 à 11610 Jours Prise en charge de 11611 à 11700 Jours Prise en charge de 11701 à 11790 Jours Prise en charge de 11791 à 11880 Jours Prise en charge de 11881 à 11970 Jours Prise en charge de 11971 à 12060 Jours Prise en charge de 12061 à 12150 Jours Prise en charge de 12151 à 12240 Jours Prise en charge de 12241 à 12330 Jours Prise en charge de 12331 à 12420 Jours Prise en charge de 12421 à 12510 Jours Prise en charge de 12511 à 12600 Jours Prise en charge de 12601 à 12690 Jours Prise en charge de 12691 à 12780 Jours Prise en charge de 12781 à 12870 Jours Prise en charge de 12871 à 12960 Jours Prise en charge de 12961 à 13050 Jours Prise en charge de 13051 à 13140 Jours Prise en charge de 13141 à 13230 Jours Prise en charge de 13231 à 13320 Jours Prise en charge de 13321 à 13410 Jours Prise en charge de 13411 à 13500 Jours Prise en charge de 13501 à 13590 Jours Prise en charge de 13591 à 13680 Jours Prise en charge de 13681 à 13770 Jours Prise en charge de 13771 à 13860 Jours Prise en charge de 13861 à 13950 Jours Prise en charge de 13951 à 14040 Jours Prise en charge de 14041 à 14130 Jours Prise en charge de 14131 à 14220 Jours Prise en charge de 14221 à 14310 Jours Prise en charge de 14311 à 14400 Jours Prise en charge de 14401 à 14490 Jours Prise en charge de 14491 à 14580 Jours Prise en charge de 14581 à 14670 Jours Prise en charge de 14671 à 14760 Jours Prise en charge de 14761 à 14850 Jours Prise en charge de 14851 à 14940 Jours Prise en charge de 14941 à 15030 Jours Prise en charge de 15031 à 15120 Jours Prise en charge de 15121 à 15210 Jours Prise en charge de 15211 à 15300 Jours Prise en charge de 15301 à 15390 Jours Prise en charge de 15391 à 15480 Jours Prise en charge de 15481 à 15570 Jours Prise en charge de 15571 à 15660 Jours Prise en charge de 15661 à 15750 Jours Prise en charge de 15751 à 15840 Jours Prise en charge de 15841 à 15930 Jours Prise en charge de 15931 à 16020 Jours Prise en charge de 16021 à 16110 Jours Prise en charge de 16111 à 16200 Jours Prise en charge de 16201 à 16290 Jours Prise en charge de 16291 à 16380 Jours Prise en charge de 16381 à 16470 Jours Prise en charge de 16471 à 16560 Jours Prise en charge de 16561 à 16650 Jours Prise en charge de 16651 à 16740 Jours Prise en charge de 16741 à 16830 Jours Prise en charge de 16831 à 16920 Jours Prise en charge de 16921 à 17010 Jours Prise en charge de 17011 à 17100 Jours Prise en charge de 17101 à 17190 Jours Prise en charge de 17191 à 17280 Jours Prise en charge de 17281 à 17370 Jours Prise en charge de 17371 à 17460 Jours Prise en charge de 17461 à 17550 Jours Prise en charge de 17551 à 17640 Jours Prise en charge de 17641 à 17730 Jours Prise en charge de 17731 à 17820 Jours Prise en charge de 17821 à 17910 Jours Prise en charge de 17911 à 18000 Jours Prise en charge de 18001 à 18090 Jours Prise en charge de 18091 à 18180 Jours Prise en charge de 18181 à 18270 Jours Prise en charge de 18271 à 18360 Jours Prise en charge de 18361 à 18450 Jours Prise en charge de 18451 à 18540 Jours Prise en charge de 18541 à 18630 Jours Prise en charge de 18631 à 18720 Jours Prise en charge de 18721 à 18810 Jours Prise en charge de 18811 à 18900 Jours Prise en charge de 18901 à 18990 Jours Prise en charge de 18991 à 19080 Jours Prise en charge de 19081 à 19170 Jours Prise en charge de 19171 à 19260 Jours Prise en charge de 19261 à 19350 Jours Prise en charge de 19351 à 19440 Jours Prise en charge de 19441 à 19530 Jours Prise en charge de 19531 à 19620 Jours Prise en charge de 19621 à 19710 Jours Prise en charge de 19711 à 19800 Jours Prise en charge de 19801 à 19890 Jours Prise en charge de 19891 à 19980 Jours Prise en charge de 19981 à 20070 Jours Prise en charge de 20071 à 20160 Jours Prise en charge de 20161 à 20250 Jours Prise en charge de 20251 à 20340 Jours Prise en charge de 20341 à 20430 Jours Prise en charge de 20431 à 20520 Jours Prise en charge de 20521 à 20610 Jours Prise en charge de 20611 à 20700 Jours Prise en charge de 20701 à 20790 Jours Prise en charge de 20791 à 20880 Jours Prise en charge de 20881 à 20970 Jours Prise en charge de 20971 à 21060 Jours Prise en charge de 21061 à 21150 Jours Prise en charge de 21151 à 21240 Jours Prise en charge de 21241 à 21330 Jours Prise en charge de 21331 à 21420 Jours Prise en charge de 21421 à 21510 Jours Prise en charge de 21511 à 21600 Jours Prise en charge de 21601 à 21690 Jours Prise en charge de 21691 à 21780 Jours Prise en charge de 21781 à 21870 Jours Prise en charge de 21871 à 21960 Jours Prise en charge de 21961 à 22050 Jours Prise en charge de 22051 à 22140 Jours Prise en charge de 22141 à 22230 Jours Prise en charge de 22231 à 22320 Jours Prise en charge de 22321 à 22410 Jours Prise en charge de 22411 à 22500 Jours Prise en charge de 22501 à 22590 Jours Prise en charge de 22591 à 22680 Jours Prise en charge de 22681 à 22770 Jours Prise en charge de 22771 à 22860 Jours Prise en charge de 22861 à 22950 Jours Prise en charge de 22951 à 23040 Jours Prise en charge de 23041 à 23130 Jours Prise en charge de 23131 à 23220 Jours Prise en charge de 23221 à 23310 Jours Prise en charge de 23311 à 23400 Jours Prise en charge de 23401 à 23490 Jours Prise en charge de 23491 à 23580 Jours Prise en charge de 23581 à 23670 Jours Prise en charge de 23671 à 23760 Jours Prise en charge de 23761 à 23850 Jours Prise en charge de 23851 à 23940 Jours Prise en charge de 23941 à 24030 Jours Prise en charge de 24031 à 24120 Jours Prise en charge de 24121 à 24210 Jours Prise en charge de 24211 à 24300 Jours Prise en charge de 24301 à 24390 Jours Prise en charge de 24391 à 24480 Jours Prise en charge de 24481 à 24570 Jours Prise en charge de 24571 à 24660 Jours Prise en charge de 24661 à 24750 Jours Prise en charge de 24751 à 24840 Jours Prise en charge de 24841 à 24930 Jours Prise en charge de 24931 à 25020 Jours Prise en charge de 25021 à 25110 Jours Prise en charge de 25111 à 25200 Jours Prise en charge de 25201 à 25290 Jours Prise en charge de 25291 à 25380 Jours Prise en charge de 25381 à 25470 Jours Prise en charge de 25471 à 25560 Jours Prise en charge de 25561 à 25650 Jours Prise en charge de 25651 à 25740 Jours Prise en charge de 25741 à 25830 Jours Prise en charge de 25831 à 25920 Jours Prise en charge de 25921 à 26010 Jours Prise en charge de 26011 à 26100 Jours Prise en charge de 26101 à 26190 Jours Prise en charge de 26191 à 26280 Jours Prise en charge de 26281 à 26370 Jours Prise en charge de 26371 à 26460 Jours Prise en charge de 26461 à 26550 Jours Prise en charge de 26551 à 26640 Jours Prise en charge de 26641 à 26730 Jours Prise en charge de 26731 à 26820 Jours Prise en charge de 26821 à 26910 Jours Prise en charge de 26911 à 27000 Jours Prise en charge de 27001 à 27090 Jours Prise en charge de 27091 à 27180 Jours Prise en charge de 27181 à 27270 Jours Prise en charge de 27271 à 27360 Jours Prise en charge de 27361 à 27450 Jours Prise en charge de 27451 à 27540 Jours Prise en charge de 27541 à 27630 Jours Prise en charge de 27631 à 27720 Jours Prise en charge de 27721 à 27810 Jours Prise en charge de 27811 à 27900 Jours Prise en charge de 27901 à 27990 Jours Prise en charge de 27991 à 28080 Jours Prise en charge de 28081 à 28170 Jours Prise en charge de 28171 à 28260 Jours Prise en charge de 28261 à 28350 Jours Prise en charge de 28351 à 28440 Jours Prise en charge de 28441 à 28530 Jours Prise en charge de 28531 à 28620 Jours Prise en charge de 28621 à 28710 Jours Prise en charge de 28711 à 28800 Jours Prise en charge de 28801 à 28890 Jours Prise en charge de 28891 à 28980 Jours Prise en charge de 28981 à 29070 Jours Prise en charge de 29071 à 29160 Jours Prise en charge de 29161 à 29250 Jours Prise en charge de 29251 à 29340 Jours Prise en charge de 29341 à 29430 Jours Prise en charge de 29431 à 29520 Jours Prise en charge de 29521 à 29610 Jours Prise en charge de 29611 à 29700 Jours Prise en charge de 29701 à 29790 Jours Prise en charge de 29791 à 29880 Jours Prise en charge de 29881 à 29970 Jours Prise en charge de 29971 à 30060 Jours Prise en charge de 30061 à 30150 Jours Prise en charge de 30151 à 30240 Jours Prise en charge de 30241 à 30330 Jours Prise en charge de 30331 à 30420 Jours Prise en charge de 30421 à 30510 Jours Prise en charge de 30511 à 30600 Jours Prise en charge de 30601 à 30690 Jours Prise en charge de 30691 à 30780 Jours Prise en charge de 30781 à 30870 Jours Prise en charge de 30871 à 30960 Jours Prise en charge de 30961 à 31050 Jours Prise en charge de 31051 à 31140 Jours Prise en charge de 31141 à 31230 Jours Prise en charge de 31231 à 31320 Jours Prise en charge de 31321 à 31410 Jours Prise en charge de 31411 à 31500 Jours Prise en charge de 31501 à 31590 Jours Prise en charge de 31591 à 31680 Jours Prise en charge de 31681 à 31770 Jours Prise en charge de 31771 à 31860 Jours Prise en charge de 31861 à 31950 Jours Prise en charge de 31951 à 32040 Jours Prise en charge de 32041 à 32130 Jours Prise en charge de 32131 à 32220 Jours Prise en charge de 32221 à 32310 Jours Prise en charge de 32311 à 32400 Jours Prise en charge de 32401 à 32490 Jours Prise en charge de 32491 à 32580 Jours Prise en charge de 32581 à 32670 Jours Prise en charge de 32671 à 32760 Jours Prise en charge de 32761 à 32850 Jours Prise en charge de 32851 à 32940 Jours Prise en charge de 32941 à 33030 Jours Prise en charge de 33031 à 33120 Jours Prise en charge de 33121 à 33210 Jours Prise en charge de 33211 à 33300 Jours Prise en charge de 33301 à 33390 Jours Prise en charge de 33391 à 33480 Jours Prise en charge de 33481 à 33570 Jours Prise en charge de 33571 à 33660 Jours Prise en charge de 33661 à 33750 Jours Prise en charge de 33751 à 33840 Jours Prise en charge de 33841 à 33930 Jours Prise en charge de 33931 à 34020 Jours Prise en charge de 34021 à 34110 Jours Prise en charge de 34111 à 34200 Jours Prise en charge de 34201 à 34290 Jours Prise en charge de 34291 à 34380 Jours Prise en charge de 34381 à 34470 Jours Prise en charge de 34471 à 34560 Jours Prise en charge de 34561 à 34650 Jours Prise en charge de 34651 à 34740 Jours Prise en charge de 34741 à 34830 Jours Prise en charge de 34831 à 34920 Jours Prise en charge de 34921 à 35010 Jours Prise en charge de 35011 à 35100 Jours Prise en charge de 35101 à 35190 Jours Prise en charge de 35191 à 35280 Jours Prise en charge de 35281 à 35370 Jours Prise en charge de 35371 à 35460 Jours Prise en charge de 35461 à 35550 Jours Prise en charge de 35551 à 35640 Jours Prise en charge de 35641 à 35730 Jours Prise en charge de 35731 à 35820 Jours Prise en charge de 35821 à 35910 Jours Prise en charge de 35911 à 36000 Jours Prise en charge de 36001 à 36090 Jours Prise en charge de 36091 à 36180 Jours Prise en charge de 36181 à 36270 Jours Prise en charge de 36271 à 36360 Jours Prise en charge de 36361 à 36450 Jours Prise en charge de 36451 à 36540 Jours Prise en charge de 36541 à 36630 Jours Prise en charge de 36631 à 36720 Jours Prise en charge de 36721 à 36810 Jours Prise en charge de 36811 à 36900 Jours Prise en charge de 36901 à 36990 Jours Prise en charge de 36991 à 37080 Jours Prise en charge de 37081 à 37170 Jours Prise en charge de 37171 à 37260 Jours Prise en charge de 37261 à 37350 Jours Prise en charge de 37351 à 37440 Jours Prise en charge de 37441 à 37530 Jours Prise en charge de 37531 à 37620 Jours Prise en charge de 37621 à 37710 Jours Prise en charge de 37711 à 37800 Jours Prise en charge de 37801 à 37890 Jours Prise en charge de 37891 à 37980 Jours Prise en charge de 37981 à 38070 Jours Prise en charge de 38071 à 38160 Jours Prise en charge de 38161 à 38250 Jours Prise en charge de 38251 à 38340 Jours Prise en charge de 38341 à 38430 Jours Prise en charge de 38431 à 38520 Jours Prise en charge de 38521 à 38610 Jours Prise en charge de 38611 à 38700 Jours Prise en charge de 38701 à 38790 Jours Prise en charge de 38791 à 38880 Jours Prise en charge de 38881 à 38970 Jours Prise en charge de 38971 à 39060 Jours Prise en charge de 39061 à 39150 Jours Prise en charge de 39151 à 39240 Jours Prise en charge de 39241 à 39330 Jours Prise en charge de 39331 à 39420 Jours Prise en charge de 39421 à 39510 Jours Prise en charge de 39511 à 39600 Jours Prise en charge de 39601 à 39690 Jours Prise en charge de 39691 à 39780 Jours Prise en charge de 39781 à 39870 Jours Prise en charge de 39871 à 39960 Jours Prise en charge de 39961 à 40050 Jours Prise en charge de 40051 à 40140 Jours Prise en charge de 40141 à 40230 Jours Prise en charge de 40231 à 40320 Jours Prise en charge de 40321 à 40410 Jours Prise en charge de 40411 à 40500 Jours Prise en charge de 40501 à 40590 Jours Prise en charge de 40591 à 40680 Jours Prise en charge de 40681 à 40770 Jours Prise en charge de 40771 à 40860 Jours Prise en charge de 40861 à 40950 Jours Prise en charge de 40951 à 41040 Jours Prise en charge de 41041 à 41130 Jours Prise en charge de 41131 à 41220 Jours Prise en charge de 41221 à 41310 Jours Prise en charge de 41311 à 41400 Jours Prise en charge de 41401 à 41490 Jours Prise en charge de 41491 à 41580 Jours Prise en charge de 41581 à 41670 Jours Prise en charge de 41671 à 41760 Jours Prise en charge de 41761 à 41850 Jours Prise en charge de 41851 à 41940 Jours Prise en charge de 41941 à 42030 Jours Prise en charge de 42031 à 42120 Jours Prise en charge de 42121 à 42210 Jours Prise en charge de 42211 à 42300 Jours Prise en charge de 42301 à 42390 Jours Prise en charge de 42391 à 42480 Jours Prise en charge de 42481 à 42570 Jours Prise en charge de 42571 à 42660 Jours Prise en charge de 42661 à 4275		